



Nouméa, le 12 MAR. 2018

L'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle Calédonie, directeur général des enseignements

A

Mesdames et messieurs les directeurs et directeurs adjoints des EPENC

IEN en charge du service de l'enseignement des langues et de la culture kanak, de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés et de l'inspection du 1er degré privé

Objet : Action de repérage-remédiation-évaluation pour les élèves en grande difficulté de lecture en 6^{ème} et 1^{ère} année de CAP

VR/IEN ASH-SELCK/JYK/SR/
n° 3211/ 28 /2018

Madame, monsieur,

Affaire suivie par
Jean-Yves KARTONO
IEN en charge de l'ASH, du
SELCK et de l'inspection du
1^{er} degré privé
Bureau 215
Téléphone
(687) 26 61 68
Fax
(687) 27 30 48
Mél.
secien@ac-noumea.nc

Dans le prolongement de ma note de rentrée et comme annoncé dans celle du 27 novembre 2017 sur la réduction des inégalités et l'amélioration des performances scolaires, je souhaite vous préciser les éléments de mise en œuvre de cette mesure qui se déclinent en 3 grandes étapes :

1 - Afin de **généraliser cette action** dans tous les établissements concernés par les publics scolaires bénéficiaires et de systématiser l'aide à apporter aux élèves, il convient de désigner un enseignant-référent par établissement **avant le 23 mars 2018** délai de rigueur. Vos remontées seront centralisées par le secrétariat de Jean-Yves KARTONO qui coordonnera cette action avec l'appui de Marie-Christine CAZALY et Frédéric OHLEN chargés de mission pour la maîtrise des langages. Une fois constitué, ce réseau des référents d'établissement sera regroupé conformément au PAF, au cours de la 2^{ème} période scolaire et une note dédiée vous sera adressée ultérieurement.

2 – **La phase de repérage et d'évaluation** correspond à deux temps identifiés dans l'année. Celui du repérage de début d'année sera organisé selon une temporalité différenciée :

- Pour les élèves de 6^{ème} : le repérage sera organisé à l'issue de l'évaluation nationale et en direction des élèves pour lesquels les compétences en lecture se situent au-dessous du niveau attendu. Dans cette optique, il s'agit bien de compléter et d'affiner les résultats relevés par la première évaluation, grâce à un test permettant d'observer des compétences spécifiques en lecture indispensables à la réussite scolaire.

- Pour les élèves de 1^{ère} année de CAP : si l'objectif est identique à la 6^{ème}, en revanche le repérage pourra être organisé **entre le 19 et le 30 mars** selon le protocole annexé à la présente note. Les chargés de mission seront à la disposition des

Immeuble Flize
1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex
<http://www.ac-noumea.nc>



établissements en cas de besoins, qu'ils soient partie prenante de cette action depuis la rentrée 2015 ou intégrés dans ce dispositif depuis 2018. Afin de s'inscrire dans la période proposée, les établissements ont tout intérêt à signaler l'identité du référent avant la mise en place dudit repérage.

- Pour tous les élèves testés en début d'année : une évaluation est d'ores et déjà prévue début novembre afin de relever les progrès des élèves et l'efficacité des actions de remédiation. Similaire au protocole de début d'année, ce second test de lecture a été conçu de sorte à ne pas obérer l'organisation pédagogique des classes.

3 – **La phase de remédiation** relevant de l'usage de votre DHG s'inscrit dans une organisation pédagogique qui doit résolument s'appuyer sur la réforme collège notamment. Ainsi l'accompagnement personnalisé et toute autre forme d'innovations et de mutualisation des ressources sont-ils à rechercher, afin de répondre au mieux à l'analyse des résultats obtenus qui relève 3 grandes tendances prouvées par la recherche :

- Consolidation et poursuite du développement des compétences acquises en compréhension de type implicite et inférentiel.

- Développement des automatismes en lecture, afin de dépasser le stade du déchiffrage pour accéder à la compréhension et au développement des stratégies inférentielles.

- Accompagnement spécifique d'élèves les plus en difficulté, concernés par les troubles des apprentissages ou concentrant un ensemble d'obstacles entravant les apprentissages. Les aides pédagogiques destinées à ce public à besoins éducatifs particuliers sont à étayer par des mesures ad hoc (équipe éducative, diagnostic, saisine de la CSD-ASH, ...).

Cette action conforte le mouvement pédagogique engagé dans votre établissement et l'identité d'une école calédonienne qui se préoccupe des élèves les plus fragiles qui lui sont confiés.

*Je compte sur vous
pour la mise en place
opérationnelle de ce
dispositif*

L'inspecteur général de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle Calédonie,
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

Annexes :

- Le kit examinateur EVAL : consignes et passation ECS III compréhension-lecture (pour les enseignants),
- Les tests de lecture-compréhension KHOMSI (à imprimer pour chaque élève),
- La correction (à imprimer sur papier calque),
- Le tableau Excel pour le recueil des résultats